



# **Services publics de l'eau potable & de l'assainissement collectif**

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité des Services  
EXERCICE 2022**

## Synthèse

### Service public de l'eau potable

#### La sécurité de l'approvisionnement

**I**l existe 16 stations de production d'eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire. L'ensemble de ces installations assure un approvisionnement fiable et sécurisé aux abonnés. La capacité de stockage de l'eau est voisine de 2 jours en situation « normale » et de 1,5 jours en pointe, ce qui est suffisant.

#### La performance du service

**L**a présence de ces différentes sources d'approvisionnement et l'efficacité du traitement de l'eau permette de disposer d'une eau de qualité : 100% des analyses sont conformes sur les plans bactériologique et physico-chimique, sauf pour la ressource de la commune de Souvigné où il a été détecté la présence de pesticides.

**L**a performance hydraulique du réseau se situe à un bon niveau en 2022 (rendement du réseau- indicateur n°P104.3- est de 83% et l'Indice Linéaire de Pertes (ILP- indicateur n°P106.3) est de 1.5 m<sup>3</sup>/j/km.

### Service public de l'assainissement

#### Le réseau de collecte

Le nombre d'interventions curatives (désobstructions de canalisations et de branchements) est très faible et la performance du réseau de collecte est donc bonne.

#### Les stations de dépollution

Les effluents collectés sont traités sur l'ensemble des 30 stations d'épuration (capacité cumulée d'environ 29 895 EH- Equivalent Habitant).

En 2022, 636 603 m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traitées.

Les boues, sous-produits de l'épuration, sont évacuées à 100% selon une filière conforme (épandage agricole).



# Sommaire

## Le service d'alimentation en eau potable

Le service d'alimentation en eau potable	4
La production d'eau	5
Les clients et la sécurité de l'alimentation	6
La qualité de l'eau	7
La gestion du service	8
La performance technique	9
Les travaux réalisés par la Collectivité	10
Les travaux réalisés par le Délégué	11
La satisfaction des usagers	12



## Le service d'assainissement

Le service d'assainissement collectif	13
Le devenir des eaux usées	14
Les eaux claires parasites dans le réseau	15
La gestion du service	16
La performance technique	17
Les travaux réalisés par la Collectivité	18
Les travaux réalisés par le Délégué	19



## Les informations pratiques

Comment lire votre facture ?	20
La facture 120 m3	22 à 23

## Le service d'alimentation en eau potable

Le système d'alimentation en eau potable du périmètre de la **Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire** dessert les **31 912 habitants** des **28 communes** du territoire : Ambillou, Avrillé-les-Ponceaux, Benais, Bourgueil, Braye-sur-Maulne, Brèches, Channay-sur-Lathan, Château-la-Vallière, Cinq-Mars-la-Pile, Cléré-les-Pins, Continvoir, Coteaux-sur-Loire, (Ingrandes-de-Touraine, Saint-Michel-sur-Loire & Saint-Patrice) Couesmes, Courcelles-de-Touraine, Gizeux, Hommes, Langeais, La Chapelle-sur-Loire, Lublé, Marcilly-sur-Maulne, Mazières-de-Touraine, Restigné, Rillé, Saint-Laurent-de-Lin, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Savigné-sur-Lathan, Souvigné et Villiers-au-Bouin.

### Les chiffres du service de l'eau potable en 2022 :

Population : 31 912 habitants

Nombre d'abonnés : 17 108

Nombre de stations de production : 16 (capacité totale : 20 060 m<sup>3</sup>/j)

Nombre de réservoirs : 25 (capacité totale : 10 230 m<sup>3</sup>)

Nombre de station de surpression : 16

Longueur du réseau : 1 095 km

Volumes produits : 2 250 653 m<sup>3</sup>

Volumes achetés : 13 956 m<sup>3</sup>

Volumes facturés : 1 634 969 m<sup>3</sup>

Volumes vendus en gros : 203 315 m<sup>3</sup>

Rendement du réseau (n°P104.3):83%

Indice Linéaire de Pertes (n°P106.3) : 1.5 m<sup>3</sup>/j/km

Le service d'alimentation en eau est géré en **Régie** sur les communes d'Avrillé-les-Ponceaux, Cléré-les-Pins, Hommes, Mazières-de-Touraine et Savigné-sur-Lathan.

Il a été **délégué** à l'entreprise **Veolia Eau** pour les communes d'Ambillou, Benais, Bourgueil, Braye-sur-Maulne, Brèches, Channay-sur-Lathan, Cinq-Mars-la-Pile, Continvoir, Coteaux-sur-Loire, Couesmes, Courcelles-de-Touraine, Gizeux, Langeais, La Chapelle-sur-Loire, Lublé, Marcilly-sur-Maulne, Restigné, Rillé, Saint-Laurent-de-Lin, Saint-Nicolas-de-Bourgueil et Villiers-au-Bouin à travers **5 contrats d'affermage** dont les échéances s'échelonnent du 31 décembre 2024 (par prolongation d'une année pour le périmètre ex Bourguellios, EX Sivom de Langeais) au 31 décembre 2028.

Il a été **délégué** à l'entreprise **SAUR** pour la commune de Château-la-Vallière par un **contrat d'affermage d'une durée de 12 ans** (échéance au 31 décembre 2030). Ce contrat concerne la production, le traitement et la distribution publique de l'eau potable.

Il a été **délégué** à l'entreprise **STGS** pour la commune de Souvigné par un **contrat d'affermage d'une durée de 6 ans** (échéance au 31 décembre 2023, prolongée au 31 décembre 2024). Ce contrat concerne la production, le traitement et la distribution publique de l'eau potable.

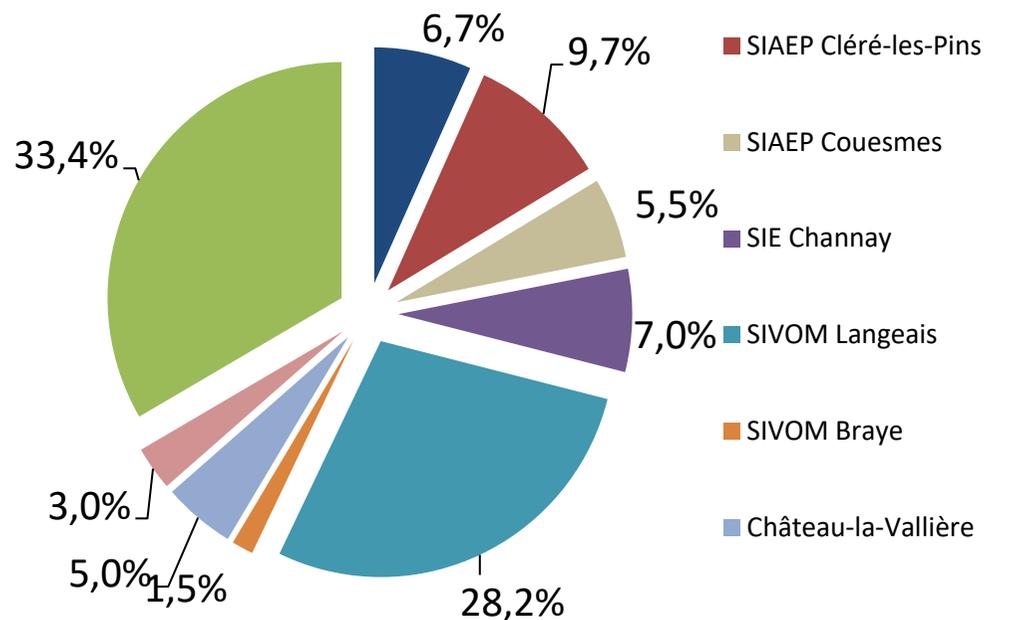
## La production d'eau

L'alimentation en eau potable est assurée à partir de **16 stations** :

- La station du **Haut Busson** (capacité de 700 m<sup>3</sup>/jour),
- La station de **La Sapinière** (capacité de 900 m<sup>3</sup>/jour),
- La station des **Bonnelières** (capacité de 800 m<sup>3</sup>/jour),
- La station des **Rottes** (capacité de 1 400 m<sup>3</sup>/jour),
- La station de la **Héraudière** (capacité de 960 m<sup>3</sup>/jour),
- La station des **Fourchenées** (capacité de 700 m<sup>3</sup>/jour),
- La station de **la Mairie** (Braye-sur-Maulne) (capacité de 400 m<sup>3</sup>/jour),
- La station du **Dessus de Vallée** (Château-la-Vallière) (capacité de 1 000 m<sup>3</sup>/jour),
- La station de **Pontcecoin** (Souvigné) (capacité de 500 m<sup>3</sup>/jour),
- La station de **Clémortier** (capacité de 2 000 m<sup>3</sup>/jour),
- La station de **La Daudère** (capacité de 1 600 m<sup>3</sup>/jour),
- La station de **La Déroutte** (capacité de 2 900 m<sup>3</sup>/jour),
- La station de **La Perrée** (capacité de 2 000 m<sup>3</sup>/jour),
- La station de **La Pierre Plate** (capacité de 1 600 m<sup>3</sup>/jour)
- La station **des Geslets** (capacité de 2 100 m<sup>3</sup>/jour)
- La station de **La Cavée Pichard** (capacité de 500 m<sup>3</sup>/jour)

Ces ressources disposent également chacune d'un **périmètre de protection**.

## Volumes consommés par les abonnés sur le territoire d'étude



Le **volume d'eau produit** en 2022 est de **2 250 653 m<sup>3</sup>**, volume en augmentation de +0.6 % par rapport à 2021.

Le **nombre d'abonnés** (**17 108** en 2022) est en **hausse** (XXX %) par rapport à 2021. Le **volume d'eau consommé par les abonnés**, **1 634 969 634 969 m<sup>3</sup>** en 2022 reste stable xxx %) par rapport à 2021.

La consommation moyenne par abonné domestique est de **96 m<sup>3</sup>/an en 2022** et est reste stable par rapport à 2021.

## Les clients et la sécurité de l'alimentation en eau

### Une autonomie suffisante

Actuellement, les différentes stations de production d'eau permettent de produire au maximum 20 060 m<sup>3</sup>/jour alors que la consommation de pointe est estimée à environ 7 000 m<sup>3</sup>/jour en 2022. De plus, les 26 réservoirs permettent de stocker 10 230 m<sup>3</sup> soit environ un jour et demi de consommation de pointe. Il est communément admis qu'un stockage de 24h de consommation est suffisant pour pallier les incidents d'exploitation susceptibles de survenir sur le réseau tels que les pannes, les casses, les pollutions...

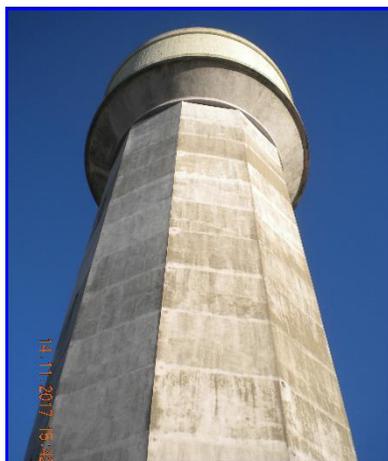
Les abonnés au service de l'eau bénéficient donc grâce à ces réservoirs **un bon niveau de sécurité en terme d'alimentation en eau potable.**



**Bâche de Cléré-lès-Pins**  
(capacité : 400 m<sup>3</sup>)



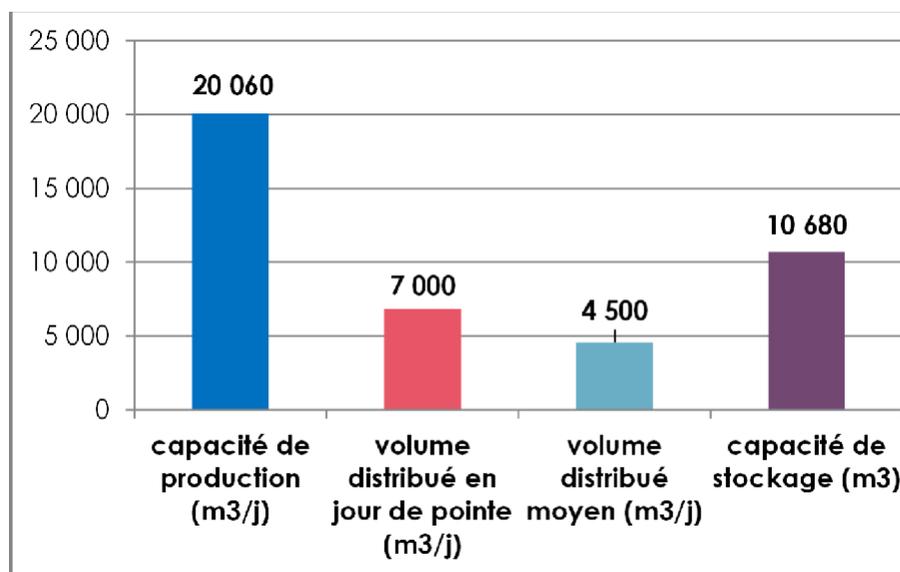
**Bâche de La Sapinière**  
(capacité : 200 m<sup>3</sup>)



**Réservoir de Clémortier**  
(capacité 800 m<sup>3</sup>)



**Réservoir de Continvoir**  
(capacité 300 m<sup>3</sup>)



# La qualité de l'eau

## La ressource en eau

En 2022, les paramètres bactériologiques et physico-chimiques des ressources en eau de la Communauté de Communes ont été analysés par l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'ensemble de ces analyses sont conformes sauf pour la ressource de la commune de **Souvigné** où il a été détecté la présence de **pesticides**. **Des travaux ont été lancés en 2022 avec une échéance 2023 pour résoudre ce problème et aussi améliorer la sécurisation de l'alimentation par une interconnexion avec la commune de Château la Vallière.**

## L'eau distribuée

L'eau traitée et distribuée, telle qu'elle arrive aux robinets, est conforme à **100% d'un point de vue bactériologique** et à **100% d'un point de vue physico-chimique** lors des contrôles effectués (sauf pour la commune de **Souvigné, Couesme et Channay sur Lathan**), que ce soit par l'Agence Régionale de Santé ou par le Délégué (dans le cadre de l'autocontrôle).



## Le saviez-vous ?

**Le chlore sert** essentiellement à **tuer les bactéries** qui se développeraient dans l'eau en son absence. Grâce à son pouvoir rémanent, il est particulièrement efficace pour lutter contre la prolifération bactérienne dans les réseaux d'eau. De plus, par mesure de sécurité, l'application du plan Vigipirate a recommandé l'augmentation de la teneur en chlore libre dans l'eau distribuée. Toutefois, le goût et l'odeur de chlore sont susceptibles de causer certains désagréments au consommateur final: stocker l'eau quelques heures au réfrigérateur avant de la consommer permet alors de s'affranchir de ces désagréments.

## Des normes de potabilité très strictes

Pour être consommée, l'eau doit répondre à des critères de qualité rigoureusement suivis. La réglementation impose l'analyse régulière de plus de 60 paramètres par les autorités sanitaires. Ces paramètres mesurent :

**La qualité microbiologique de l'eau :** l'eau ne doit contenir ni parasite, ni virus, ni bactérie pathogène.

**La qualité chimique de l'eau :** les substances chimiques autres que les sels minéraux font l'objet de normes sévères qui sont recherchées à l'état de trace.

**La qualité physique et gustative de l'eau :** l'eau doit être limpide, claire et aérée et ne doit présenter ni saveur, ni odeur désagréable.



## La gestion du service

### Qui fait quoi ?

Les 7 contrats de **Délégation de Service Public-DSP** en vigueur confient aux différents délégataires (**Veolia, SAUR et STGS**) la gestion du service d'alimentation en eau potable des communes d'Ambillou, Benais, Bourgueil, Braye-sur-Maulne, Brèches, Channay-sur-Lathan, Château-la-Vallière, Cinq-Mars-la-Pile, Continvoir, Coteaux-sur-Loire, Couesmes, Courcelles-de-Touraine, Gizeux, Langeais, La Chapelle-sur-Loire, Lublé, Marcilly-sur-Maulne, Restigné, Rillé, Saint-Laurent-de-Lin, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Souvigné et Villiers-au-Bouin.

Les délégataires exploitent les ouvrages mis à leur disposition par la Collectivité (stations de production et réservoirs) et sont également chargés de l'entretien des installations et des branchements et du renouvellement des équipements électromécaniques. L'accueil du public et une astreinte 24h/24 et 7j/7 font également partie de leurs missions.

La Collectivité reste cependant propriétaire des équipements et est responsable des investissements sur l'ensemble du périmètre du service.



### Un service délégué à



### Les compteurs d'eau

**692 des 18 064 compteurs en service ont été remplacés** au cours de l'année 2022. En moyenne, le taux de renouvellement s'établit à **4.8 % sur les 5 derniers exercices**. L'objectif technique est d'assurer **le remplacement de tous les compteurs de plus de 15 ans** (qui est l'âge limite recommandé).

Les opérateurs (Délégataires et Régie) doivent donc intensifier leurs efforts à ce niveau dans les prochaines années.

### Les branchements

En 2022, **80 branchements** ont été renouvelés par les opérateurs, soit 0,5% du parc. Il est généralement recommandé de renouveler 1 à 2% des branchements chaque année. La Communauté de Communes devra donc continuer ses efforts à ce niveau dans les prochaines années afin de respecter ces « bonnes pratiques techniques ».

**A noter qu'il reste environ 314 branchements en plomb en service**, qu'il faudrait renouveler rapidement afin de s'assurer du respect de la norme sur la teneur en plomb dans l'eau potable qui est entrée en vigueur fin 2013 (10 µg/l).

### Les canalisations

La Communauté de Communes renouvelle régulièrement les conduites défectueuses. En moyenne sur les 5 dernières années, **le taux de renouvellement s'établit à 1.2 %** du linéaire total.

Il est recommandé de renouveler 1% des canalisations chaque année. La Collectivité doit donc intensifier ses efforts à ce niveau. La Collectivité doit donc intensifier ses efforts de renouvellement des conduites dans les prochaines années.

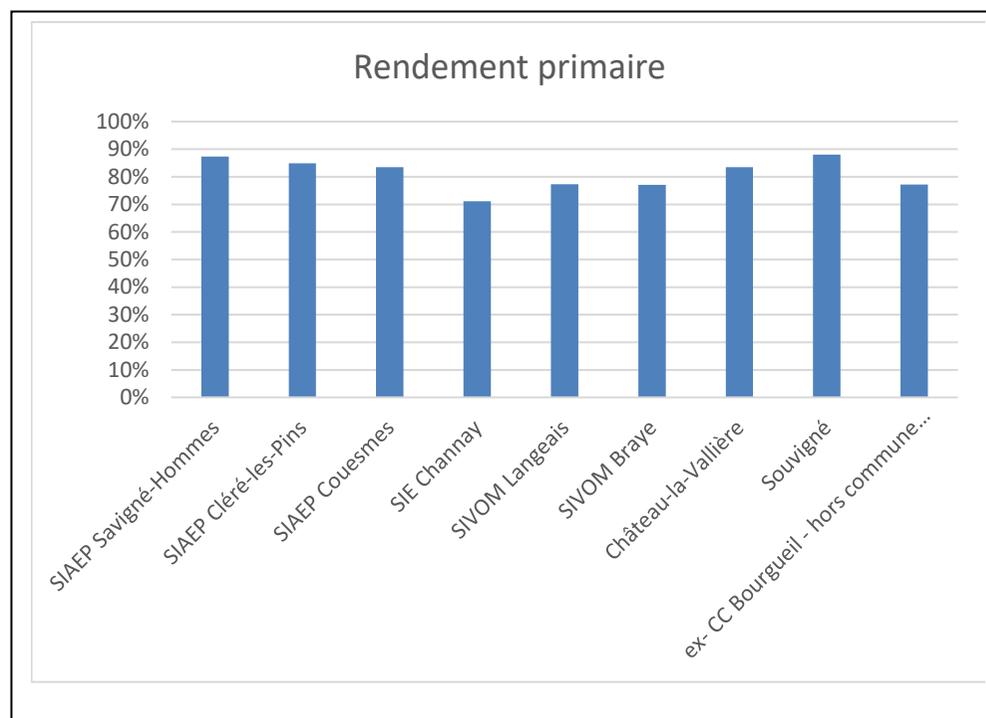
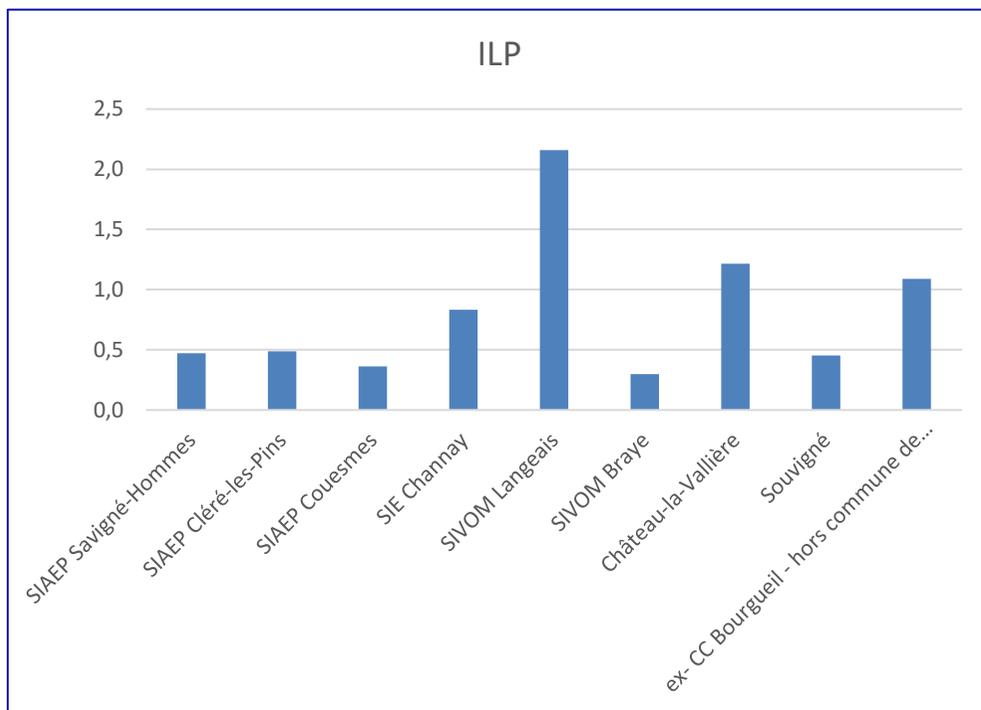
## La performance technique

Sur un réseau d'eau potable, il est inévitable que des **fuites** apparaissent. Elles se situent principalement au niveau des **canalisations et des branchements** ( le branchement est la partie qui raccorde l'abonné à la canalisation principale; il y a donc sensiblement le même nombre de branchements que d'abonnés).

Le nombre total de **fuites réparées** (327 en 2022) est stable par rapport à 2021.

Pour apprécier la qualité du réseau, outre le rendement ( **83%** en 2022 en tenant compte des volumes de service, indicateur P104.3), on emploie un indicateur, **l'Indice Linéaire de Pertes (ILP)**, qui recense tous les volumes non comptés (c'est-à-dire à la fois les fuites, l'eau utilisée pour lutter contre les incendies, l'eau utilisée par le service d'eau lui-même...) ramenés au km de réseau et par jour.

Cet indicateur est de **1.5 m<sup>3</sup>/j/km** en 2022 ( et à **1,4 m<sup>3</sup>/j/km** en moyenne sur les 5 dernières années). Il se situe donc à un **bon niveau** au regard de la typologie rurale du service (moins de 20 abonnés/km) mais avec un léger retrait



## Les travaux réalisés par la Collectivité

### Les travaux réalisés par la Collectivité

En complément du renouvellement réalisé par le Délégué, la Communauté de Communes est en charge des investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable, notamment les ouvrages de Génie Civil et les canalisations de distribution d'eau.

La **Communauté de Communes** a réalisé les travaux suivants en 2022 :

Renouvellement réseau et remplacement réseau fuyard ;

- CMLP (rue de Tours, la Roche, rue du Buisson 850 ml), St-Nicolas de Bourgueil (le Grollai) 1 300 ml ; Coteau sur Loire route du Lane 2 000 ml ; St-Laurent de Lin, jardin d'hiver et Rouilleries (944 ml + 245 ml) ;
- Sécurisation de la ressource : Interconnexion Cléré les Pins, Savigné. Pose d'un surpresseur.
- Sécurisation de la ressource : Interconnexion Château la Vallière – Souvigné. Pose d'un surpresseur. Plus 4. 8 km de réseau.
- Sécurisation de la ressource : Cinq-Mars la Pile, Langeais, Coteau sur Loire. Pose de drains rayonnants, forage de la Daudère.

**La Collectivité doit donc continuer à investir sur le renouvellement des conduites dans les années futures afin de garantir le bon état du patrimoine.**

### Les travaux envisagés par la Collectivité

La **Communauté de Communes** a programmé les travaux suivants en 2023 :

- Schéma Directeur eau potable sur l'ensemble du territoire.
- Installation de postes de chloration à Avrillé les Ponceaux et Mazières de Touraine.
- Renouvellement des réseaux. 3eme tranche à Courcelles de Touraine.
- Renouvellement réseau RD 49 Rillé.
- Renouvellement réseau centre bourg, Rillé.
- Renouvellement réseau tranche 1 et 2 Channay sur Lathan.
- Renouvellement réseau, RD 15, La Rouchouze.

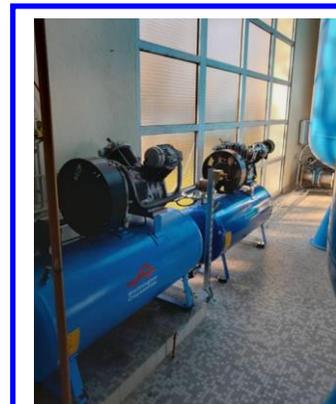
## Les travaux réalisés par le Délégataire

Les travaux réalisés chaque année permettent d'améliorer les performances du service.

Les **travaux de renouvellement suivants** ont été réalisés par le Délégataire dans le cadre du contrat d'affermage,

- **Usine de production Langeais Clémortier** : renouvellement du transmetteur Soffrel ; renouvellement des compresseurs.
- **Station de traitement La Mairie (Braye-sur-Maulne)** : renouvellement compteurs eaux brutes.
- **Station de Fourchené** : renouvellement compteur déferrisation
- **Usine de Villiers au Bouin Héraudière** : renouvellement charlatte et sable 2 filtres.
- **Supression Brèches Velpeau** : remplacement stabilisateur remplissage bêche
- **Usine de production de Channay sur Lathan**
- **Station de Pierre-Plate** : renouvellement du compteur eaux traitées Dn 50
- **Station de La Dérouette** : remplacement électrovanne pneumatique
- **Station de Continvoir** : renouvellement du compteur eau traitée DN 80
- **Station des Geslets** : Renouvellement compteur reprise DN 150, renouvellement transformateur sur poteau d'arrivée

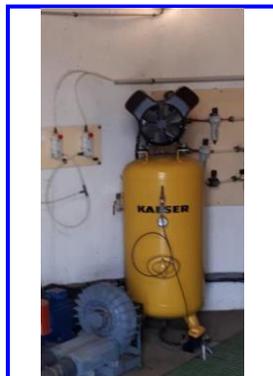
**Usine de production Langeais Clémortier**



**Station de pierre plate**



**Renouvellement du compresseur, usine de production, de Braye sur Maulne**



## La satisfaction des usagers

### Un taux d'impayés en hausse en 2022

La rigueur de la gestion du service conditionne grandement la satisfaction des clients: la qualité du recouvrement des factures constitue par conséquent un indicateur pertinent tant pour la Communauté de Communes que pour les consommateurs.

En 2022, le service d'eau de la Communauté de Communes présente un taux d'impayés de 4 % (contre 3.63% en 2021).

Ce taux est en légère hausse mais reste à un niveau assez élevé (on considère que le taux est acceptable en-dessous de 1%).

Le taux d'interruptions non programmées pour 1 000 abonnés est un bon indicateur de performance du service puisqu'il caractérise la capacité de celui-ci à fournir de l'eau en permanence.

Ce type d'interruption dure généralement quelques heures et est principalement dû à des fuites. Sur la Communauté de Communes, ce taux est de 4.40 ‰ en 2022. Au-dessus de 10‰, on considère en effet que le taux est médiocre.

Le taux de réclamations écrites est de 0.2 ‰ en 2022 ce qui est également satisfaisant pour le service.

**Veolia Eau**  
**3 rue Joseph Cugnot**  
**37300 JOUE-LES-TOURS**



#### Horaires d'accueil à Joué-lès-Tours :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

#### Permanence téléphonique :

**0 969 323 529 (prix d'un appel local)**

Service accessible du lundi au vendredi de 8h à 18h

**0 969 367 226**

Service accessible 24 heures sur 24 pour les urgences

#### Service Clientèle

**02 44 71 05 50**

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

**02 44 71 05 58**

Dépannage 24h/24 - 7j/7



Zone Actival

1 Av Antoine Laurent de Lavoisier  
49250 BEAUFORT EN VALLEE



## Le service d'assainissement collectif

Le **service d'assainissement collectif** comprend deux parties :

- La **collecte** qui consiste à acheminer les eaux usées vers les installations de traitement. Sur la Communauté de Communes, le réseau de collecte est de type **séparatif** :
- Un réseau collecte uniquement les « **eaux usées** » (longueur : 234 km),
- Un autre réseau collecte uniquement les « **eaux pluviales** ».
- L'**épuration** qui est réalisée au niveau des stations des dépollution (30 unités implantées sur le territoire de la Communauté de Communes pour une capacité épuratoire totale d'environ 30 115 EH- Equivalent-Habitant).

Les **différentes stations d'épuration en service sur le territoire de la Communauté de Communes** sont les suivantes :

- Ambillou : Station du Bourg (1 000 EH) et Station de Boyères (200 EH)
- Avrillé-les-Ponceaux : Station d'Avrillé (480 EH) et Station de Saint-Symphorien (170 EH)
- Bourgueil : station de 4 500 EH
- Braye-sur-Maulne : station de 110 EH
- Brèches : station de 170 EH
- Channay-sur-Lathan : station de 600 EH
- Château-la-Vallière : station de 1 800 EH
- Cinq-Mars-La-Pile : station de 3 000 EH
- Cléré-lès-Pins : station de 800 EH
- Couesmes : station de 350 H
- Courcelles-de-Touraine : station de 500 EH
- Gizeux : station de 750 EH
- Hommes : station de 700 EH
- Ingrandes-de-Touraine : 900 EH
- Langeais : station de 5 400 EH , Station des Essards de 250 EH et station de La Rouchouze 250 EH.
- Lublé : station de 55 EH
- Marcilly-sur-Maulne : station de 180 EH
- Mazières-de-Touraine : station de 750 EH
- Restigné : 3 000 EH
- Rillé : station de 500 EH
- Saint-Laurent-de-Lin : station de 190 EH
- Saint-Nicolas-de-Bourgueil : station de 675 EH
- Savigné-sur-Lathan : station de 1 080 EH
- Souvigné : station de 800 EH
- Villiers-au-Bouin : station du Bourg de 700 EH et Station de la Porrerie : 80 EH

## Le devenir des eaux usées

Les eaux usées collectées par le réseau sont acheminées aux stations d'épuration pour être traitées. Elles vont être débarrassées de leurs déchets et matières indésirables avant d'être rejetées dans le milieu naturel.



Canal de sortie avant  
rejet au milieu naturel



Station d'épuration  
de Restigné  
(capacité 3 000 EH)  
inaugurée fin 2018



Dégrilleur à déchets

Lors du processus d'épuration, différents sous-produits apparaissent : des matières de curage du réseau, des graisses, sables et refus de dégrillage issus du prétraitement, ainsi que des **boues d'épuration** qui se forment lors du traitement biologique. Les matières de curage et les refus de dégrillage sont évacués vers un Centre d'Enfouissement Technique de classe II.

En 2022, les stations d'épuration de la Communauté de Communes ont produit **64.5 tonnes de matières sèches de boues**. Toutes les boues ont été évacuées par une filière pérenne et respectueuse de l'environnement : elles sont valorisées par **épandage**, elles servent de fertilisants à la filière agricole.

Les eaux usées collectées par le réseau sont acheminées aux stations d'épuration pour être traitées. Elles vont être débarrassées de leurs déchets et matières indésirables avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

Les stations d'épuration traitent les effluents en utilisant les dernières technologies en matières d'épuration afin que la qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel soit conforme en tout point aux exigences réglementaires en vigueur (sur les paramètres azote et phosphore notamment).

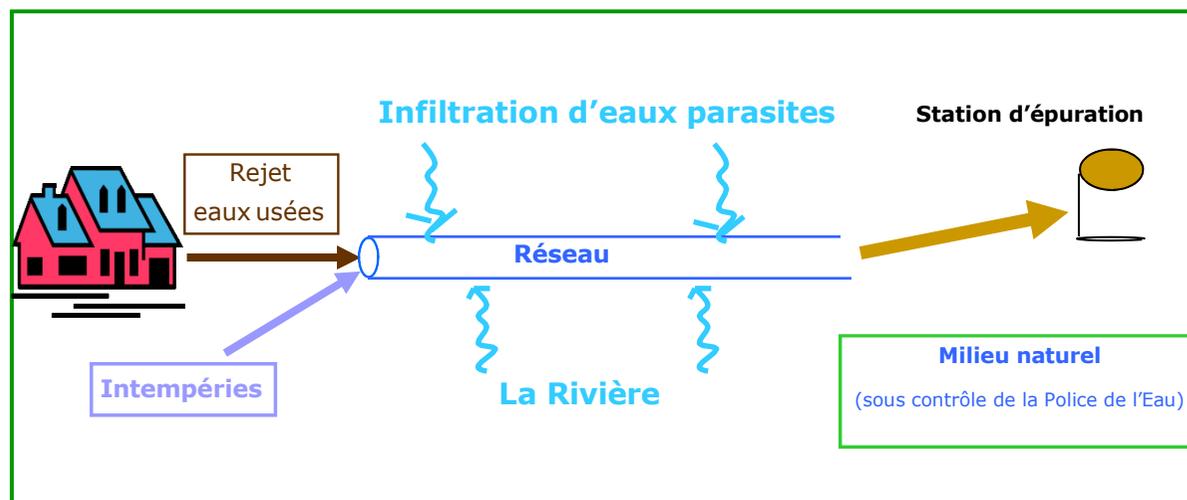
L'autosurveillance est réalisée par l'Exploitant du service (Délégitaire ou Régie), et validée par le Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration (SATESE) au niveau départemental.



## Les eaux claires parasites dans le réseau

La différence entre les volumes facturés et les volumes traités à la station d'épuration s'explique par **l'infiltration d'eaux parasites** dans le réseau d'assainissement.

Inversement, certains usages de l'eau potable comme l'arrosage ou le remplissage des piscines engendrent des volumes facturés mais ne se retrouvant pas à l'entrée de la station.



## Les chiffres du service de l'assainissement collectif en 2022

Population desservie : 29 314 habitants

Nombre d'abonnés raccordés : 11 530 abonnés

Volume assujetti : 974 410 m<sup>3</sup>

Longueur du réseau de collecte : 234 km

Nombre de postes de relèvement : 142

Stations d'épuration : 30

(capacité totale de 29 895 Equivalents Habitants)

Volume traité : 1 087 953 m<sup>3</sup>

## La mesure des eaux parasites

Les eaux parasites sont un problème récurrent des réseaux d'assainissement. Elles ont principalement deux origines :

- **les nappes aquifères** : les réseaux d'assainissement n'étant pas assez étanches, ils drainent une partie de la nappe dans laquelle ils se trouvent,
- **les eaux dites météorites** : ce sont les eaux de pluie qui sont collectées en raison des mauvais branchements des abonnés.

**Le taux d'Eaux Claires Parasites (ECP) est de 22%**. Ce taux est donc **légèrement élevé** (un taux de l'ordre de 20% est attendu pour un réseau de type séparatif tel que celui de la Communauté de Communes). L'année 2022 a été drastiquement sèche. 2eme plus longue sécheresse des sols de son histoire.

## La gestion du service

### Qui fait quoi ?

Le service de l'assainissement est géré en **Régie** sur les communes d'Avrillé-les-Ponceaux, Braye-sur-Maulne, Brèches, Channay-sur-Lathan, Cléré-les-Pins, Couesmes, Courcelles-de-Touraine, Hommes, Lublé, Marcilly-sur-Maulne, Mazières-de-Touraine Rillé, Saint-Laurent-de-Lin, Savigné-sur-Lathan et Villiers-au-Bouin.

Il a été **délégué** à l'entreprise **Veolia Eau** pour les communes d'Ambillou, Cinq-Mars-la-Pile, Langeais et Saint-Michel-sur-Loire (Coteaux-sur-Loire) à travers un **contrat d'affermage** dont **contrat d'affermage d'une durée d'environ 5 ans** (échéance au 31 décembre 2024). Ce contrat concerne la collecte et le traitement des effluents.



Il a été **délégué** à l'entreprise **SAUR** pour les communes de Benais, Bourgueil, Continvoir, Coteaux-sur-Loire (*hors Saint-Michel-sur-Loire*), Gizeux, La Chapelle-sur-Loire, Restigné et Saint-Nicolas-de-Bourgueil par un **contrat d'affermage d'une durée de 8 ans** (échéance au 31 décembre 2023, prolongée au 31 décembre 2024) ainsi que sur la commune de Château-la-Vallière par un **contrat d'affermage d'une durée de 12 ans** (échéance au 31 décembre 2030). Ces contrats concernent la collecte et le traitement des effluents.



Il a été **délégué** à l'entreprise **STGS** pour la commune de Souvigné par un **contrat d'affermage d'une durée de 6 ans** (Échéance au 31 décembre 2023). Ce contrat concerne la collecte et le traitement des effluents.

L'entreprise STGS exploite également par le biais d'un contrat de prestations de services, la station d'épuration de Mazières de Touraine.



**Les Délégués** exploitent les ouvrages mis à leur disposition par la Collectivité, notamment les stations d'épuration, le réseau de collecte des eaux usées et les postes de relèvement. Ils sont également chargés de l'entretien des installations, de la surveillance, de la réparation des branchements et des canalisations, du renouvellement des parties mécaniques et hydrauliques des stations d'épuration et des postes de relèvement. L'accueil du public et une astreinte 24h/24 et 7j/7 font également partie de leurs missions.

**La Communauté de Communes reste cependant propriétaire des équipements et responsable des investissements sur l'ensemble du périmètre du service.** Elle renouvelle le génie civil et les canalisations. Elle exerce un contrôle sur la gestion et veille au respect des objectifs contractuels des Délégués.

## La performance technique

Le nombre de **désobstructions de canalisations** par kilomètre permet d'évaluer la performance d'un réseau d'assainissement.

En 2022, **40 obstructions** ont eu lieu sur le réseau (sur les canalisations et sur les branchements), soit un **taux de désobstruction de réseau de 0.15 pour 100 km**. Ce taux est très faible et très en-deçà de la valeur technique de référence qui est 0,3 désobstruction/ km réseau.



### L'entretien préventif

Les interventions des Exploitants se répartissent en 2 catégories : les **opérations préventives** et les **opérations curatives** en cas d'obstruction.

Au titre de l'entretien annuel, le Délégué a réalisé la maintenance et l'entretien des **stations d'épuration et des postes de relèvement** ainsi que le nettoyage et le curage de plus de **15.76 km de canalisations à titre préventif** (soit environ 6% du réseau) et l'Inspection Télévisée d'environ **7 000 ml** de réseau (soit environ 3% du réseau) !



## Les travaux réalisés par la collectivité

### Les investissements réalisés en 2022

En complément du renouvellement réalisé par le Délégué, la **Communauté de Communes** est en charge des investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement collectif, notamment les ouvrages de Génie Civil et les canalisations d'eaux usées.

La **Communauté de Communes** a réalisé les travaux suivants en 2022:

- Schéma Directeur et diagnostic patrimoniale sur les communes de Benais, Bourgueil, La Chapelle sur Loire , Restigné et Ingrandes de Touraine.
- Schéma Directeur de la commune d'Ambillou.
- Poursuite de la maîtrise d'œuvre de la future station de Langeais.
- Poursuite de la maîtrise d'œuvre de la future station de Savigné sur Lathan.
- Réfection de réseau rue Gaignère, rue sur 313 ml, avenue Jean Carmet 50 ml et rue du Tapis 85 ml sur Bourgueuil

### Les investissements programmés

La **Communauté de Communes** a programmé les travaux suivants dans la période 2023-2026 :

- Reconstruction de la **station de Langeais sur la période 2024-2026 (6.4 M€ HT station + réseaux),**
- Reconstruction de la **station de Savigne/Lathan (2024) – 1.9 M€ HT station + réseaux**
- Reconstruction de la **station Ambillou - Route de Courcelles (2025) - 1,5 M€ HT station + réseaux,**
- Etude sur les travaux d'amélioration de la station **de Mazières-de-Touraine (2024) - 500 k€ HT,**
- Reconstruction de la **station Clere-les-Pins (2026) - 600 k€ HT.**

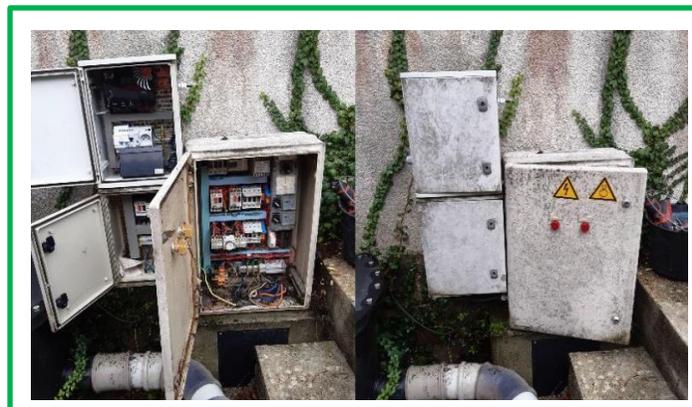
**La Communauté de Communes doit également investir sur le renouvellement des conduites dans les années futures afin de garantir le bon état du patrimoine. C'est pourquoi plusieurs schéma Directeurs ont été lancés. Ils permettront au travers d'un diagnostic réseau complet l'élaboration d'un Programme pluri annuelle de travaux composé selon l'urgence des interventions.**

## Les travaux réalisés par le délégataire

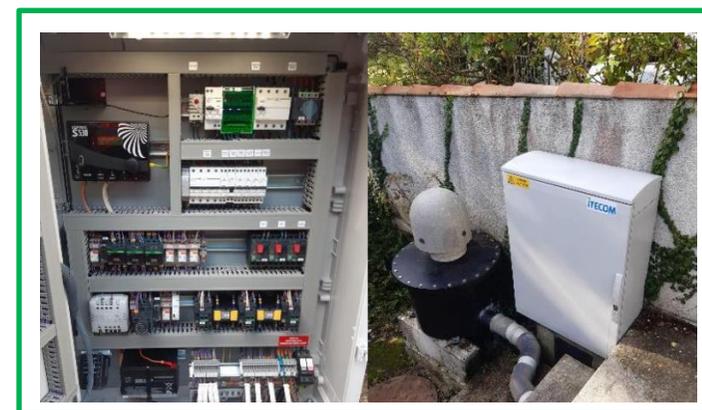
Les **travaux de renouvellement** suivants ont été réalisés par les délégataires dans le cadre du contrat d'affermage :

- **STEP Ambillou Boyère** : PR Principal pompe n°1 et 2.
- **STEP Cinq-Mars la Pile** : Agitateur anoxie, hydraulique PR recirculation, agitateur silo n°2, Pompe Fecl3 n°1 et 2, moteur turbine n°1, turbine n°1, préleveur d'entrée STEP.
- **PR Moulin du milieu** : Hydraulique refoulement.
- **PR Langeais Principal** : Pompe n°1, clapet vanne pompe n°2.
- **PR Planchoury** : Pompe n°1
- **PR les Caves, CMLP** : armoire électrique, trappes du poste
- **PR Sabla CMLP** : Armoire électrique.
- **PR route de Nantes n°2** : armoire électrique
- **PR 70 rue Courrier CMLP** : armoire électrique
- **PR 24 Chemin Courrier CMLP** : armoire électrique
- **PR Étang sud ST Michel** : Pompe n°2
- **STEP Les Coursannes Bourgueil** : agitateur silo, racleur de surface, racleur
- **PR Lossay lavoir, Restigné** : coffret de commande.
- **PR La Rodaie, St-Nicolas de B** : coffret de commande, pompes n°1 et 2
- **PR le Port Guyot n°1, St-Nicolas** : coffret de commande,

### Renouvellement d'armoire électrique avant



### Après



## Comment lire votre facture d'eau ?

Sur votre facture figure le prix total des services permettant l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées (2 factures sont émises chaque année: une sur estimation et une sur relève du compteur). Le tarif est décomposé par type de service et par gestionnaire. Une facture-type figure page suivante. Toutes les catégories d'abonnés paient le même tarif.

### L'eau potable

**Cas des communes d'Ambillou, Benais, Bourgueil, Braye-sur-Maulne, Brèches, Channay-sur-Lathan, Cinq-Mars-la-Pile, Continvoir, Coteaux-sur-Loire, Couesmes, Courcelles-de-Touraine, Gizeux, Langeais, La Chapelle-sur-Loire, Lublé, Marcilly-sur-Maulne, Restigné, Rillé, Saint-Laurent-de-Lin, Saint-Nicolas-de-Bourgueil et Villiers-au-Bouin :**

**La part du Délégué de l'eau potable** est constituée d'une partie fixe annuelle (ou abonnement) et d'une partie proportionnelle au volume d'eau consommée. Ces tarifs sont actualisés chaque année conformément à la formule du contrat de Délégation de Service Public.

**La part de la Collectivité** (fixée par la Délibération du 15 décembre 2022) est constituée d'une partie fixe annuelle (ou abonnement) et d'une part proportionnelle à la consommation. La part Collectivité permet de financer les d'investissements prévus sur le service comme le renouvellement des canalisations.

**Pour les communes d'Avrillé-les-Ponceaux, Cléré-les-Pins, Hommes, Mazières-de-Touraine et Savigné-sur-Lathan gérées en Régie**, la part de la Collectivité couvre l'ensemble des charges (exploitation & investissement) et se compose également d'une partie fixe annuelle (ou abonnement) et d'une part proportionnelle à la consommation.

**Ainsi, en 2022, le tarif de l'eau potable (hors taxes et redevances), pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> varie entre 1,53 €/m<sup>3</sup> à 1,89 €/m<sup>3</sup> sur le territoire de la Collectivité.**

### L'assainissement

**Pour l'ensemble des communes (Benais, Bourgueil, Château-la-Vallière, Cinq-Mars-la-Pile, Continvoir, Coteaux-sur-Loire, Gizeux, La Chapelle-sur-Loire, Langeais, Restigné, Saint-Nicolas-de-Bourgueil & Souvigné) gérées en Délégation de Service Public :**

**La part du Délégué de l'assainissement** est constituée d'une partie fixe annuelle (ou abonnement) et d'une partie proportionnelle au volume d'eau consommée. Ces tarifs sont actualisés chaque année conformément à la formule du contrat de Délégation de Service Public.

**La part de la Collectivité** (fixée par la Délibération du 15 décembre 2022), qui permet de financer les d'investissements prévus sur le service comme la modernisation des stations d'épuration et le renouvellement des canalisations, est constituée : d'une partie fixe annuelle (ou abonnement) et d'une part proportionnelle à la consommation.

**Pour les communes d'Avrillé-les-Ponceaux, Braye-sur-Maulne, Brèches, Channay-sur-Lathan, Cléré-les-Pins, Couesmes, Courcelles-de-Touraine, Hommes, Lublé, Marcilly-sur-Maulne, Mazières-de-Touraine Rillé, Saint-Laurent-de-Lin, Savigné-sur-Lathan et Villiers-au-Bouin gérées en Régie**, la part de la Collectivité couvre l'ensemble des charges (exploitation & investissement) et se compose également d'une partie fixe annuelle (ou abonnement) et d'une part proportionnelle à la consommation.

**Ainsi, en 2022, le tarif de l'assainissement (hors taxes et redevances), pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> varie entre 1,63 €/ m<sup>3</sup> à 3,59 €/m<sup>3</sup> sur le territoire de la Collectivité.**

## La facture 120 m<sup>3</sup> EAU POTABLE 2023

Structure facture type 120 m3 en € HT sans redevances						
2023 collectivités	Facture 120 m3			Prix en €/m3 sur base 120 m3		
	Délégataire	collectivité	Total	Délégataire	Collectivité	Total
SIAEP Savigné-Hommes		176,35 €	176,35 €		1,47 €	1,47 €
SIAEP Cléré les Pins		203,54 €	203,54 €		1,70 €	1,70 €
SIAEP Couesmes	158,70 €	39,47 €	198,17 €	1,3225 €	0,3289 €	1,65 €
SIE Channay	124,89 €	102,15 €	227,04 €	1,0407 €	0,8513 €	1,89 €
SIVOM Langeais	121,00 €	89,40 €	210,40 €	1,0083 €	0,7450 €	1,75 €
SIVOM Braye	118,87 €	65,24 €	184,11 €	0,9906 €	0,5437 €	1,53 €
Château la Vallière	115,81 €	94,21 €	210,02 €	0,9651 €	0,7851 €	1,75 €
Souvigné	110,57 €	88,85 €	199,42 €	0,9214 €	0,7404 €	1,66 €
EX CCPB	101,92 €	81,12 €	183,04 €	0,8494 €	0,6760 €	1,53 €

## La facture 120 m<sup>3</sup> ASSAINISSEMENT 2023

### STRUCTURE FACTURE TYPE 120 M3 en € HT sans redevances

2023 Collectivités	Facture 120 m <sup>3</sup> (abon + conso) hors redevance hors taxes et redevances			Prix €/m <sup>3</sup> sur la base d'une facture 120 m <sup>3</sup> hors taxes et redevances		
	Délégataire	Collectivité	Total	Délégataire	Collectivité	Total
Ambillou	155,11 €	146,82 €	301,93 €	1,29 €	1,22 €	2,52 €
Avrillé-les-Ponceaux		330,75 €	330,75 €		2,76 €	2,76 €
Brèches		256,10 €	256,10 €		2,13 €	2,13 €
Braye sur Maulne		220,00 €	220,00 €		1,83 €	1,83 €
Channay-sur-Lathan		225,50 €	225,50 €		1,88 €	1,88 €
Château-la-Vallière	130,91 €	71,60 €	202,51 €	1,09 €	0,60 €	1,69 €
Cléré-lès-Pins		430,60 €	430,60 €		3,59 €	3,59 €
Couesmes		251,10 €	251,10 €		2,09 €	2,09 €
Courcelles-de-Touraine		312,50 €	312,50 €		2,60 €	2,60 €
Hommes		232,00 €	232,00 €		1,93 €	1,93 €
Lublé		304,00 €	304,00 €		2,53 €	2,53 €
Marcilly sur Maulne		195,50 €	195,50 €		1,63 €	1,63 €
Mazières-de-Touraine		351,60 €	351,60 €		2,93 €	2,93 €
Rillé		291,70 €	291,70 €		2,43 €	2,43 €
Saint-Laurent-de-Lin		311,10 €	311,10 €		2,59 €	2,59 €
Savigné-sur-Lathan		266,50 €	266,50 €		2,22 €	2,22 €
Souvigné	228,08 €	202,71 €	430,79 €	1,90 €	1,69 €	3,59 €
Villiers-au-Bouin		329,00 €	329,00 €		2,74 €	2,74 €
SIVOM du Pays de Langeais	163,75 €	146,82 €	310,57 €	1,36 €	1,22 €	2,59 €
St-Nic, Benais etc.,	134,46 €	200,02 €	334,48 €	1,12 €	1,67 €	2,79 €
Bourgueil	139,19 €	144,66 €	283,85 €	1,16 €	1,21 €	2,37 €
Continvoir & Gizeux	139,19 €	170,67 €	309,86 €	1,16 €	1,42 €	2,58 €